



# Ville de Neuchâtel

## COMMUNIQUE DE PRESSE CONCERNANT LE BUDGET 2006

La fragilité des finances de la ville due à l'épuisement de sa fortune, l'absence de croissance significative des recettes à cause de la situation économique et le poids du désenchevêtrement des tâches ont rendu l'exercice budgétaire particulièrement difficile. Des mesures d'économie structurelles et conjoncturelles ont été étudiées dès le printemps pour pouvoir les mettre en œuvre en 2006. Ainsi, le Conseil communal est en mesure de présenter un budget équilibré, dont l'excédent de revenus est de 137'600 francs.

Les efforts rigoureux d'économie entrepris depuis trois ans ont été intensifiés et impliquent aujourd'hui des réorganisations fondamentales et des diminutions de prestations. Durant ces dix dernières années, le Conseil communal a pu faire face aux difficultés tout en assumant ses engagements à l'égard du personnel. Ce budget s'inscrit dans un esprit de symétrie des sacrifices. Les difficultés financières perdurant malgré les économies réalisées, la nécessité de freiner l'évolution des charges de personnel est devenue incontournable. Le Conseil communal relève à cet égard avec reconnaissance l'effort consenti par la fonction publique afin de contribuer à l'équilibre budgétaire et d'assumer la charge de travail supplémentaire occasionnée par les restructurations. La fragilité des finances impose aussi de reconstituer progressivement la fortune de la ville, qui sera vraisemblablement épuisée cette année. A défaut, l'Etat pourrait imposer des mesures immédiates en cas de découvert. A cet effet, le Conseil communal propose une légère augmentation du coefficient fiscal, dont le produit sera pour moitié affecté à la reconstitution de la fortune. L'augmentation de deux points placera le coefficient fiscal au niveau de la moyenne cantonale qui se situera néanmoins à un niveau inférieur à 2001. Les reports de charges envisagés par l'Etat n'ont pas été intégrés. Le Conseil communal s'oppose à tout report de charges compte tenu des difficultés financières graves auxquelles il a également à faire face.

Malgré les sacrifices consentis et la diminution générale des dépenses et des prestations, la Ville continuera d'offrir des services indispensables à son attractivité et à la cohésion sociale. L'exploitation prochaine de 'La Maladière', les développements des activités économiques dans plusieurs secteurs de la ville ainsi que l'augmentation de la population attendue grâce aux nouvelles constructions réalisées constituent des perspectives favorables pour le développement économique de la cité, ses emplois et ses finances. Le volume des investissements reste important : ces dépenses sont affectées principalement à la modernisation et à l'entretien indispensable des infrastructures publiques, tant au niveau du patrimoine bâti que des réseaux.

Neuchâtel, le 25 octobre 2005

LE CONSEIL COMMUNAL

## 1. Mesures d'économie structurelles et conjoncturelles

Les charges de personnel, qui représentent plus du tiers du total des charges, sont contenues par l'application de mesures totalisant près de 7 millions de francs :

- une contribution de 2% prélevée sur les salaires de tout le personnel (2,7 millions de francs),
- le maintien en vigueur du non-remplacement pendant six mois des postes devenus vacants (1,7 million de francs),
- la révision des règles de compensations des services de piquet (200'000 francs),
- diverses réorganisations dans l'ensemble des services (2,3 millions de francs).

Les biens, services et marchandises, représentant près de 28% de l'ensemble des charges sont également contenus par des mesures de réorganisation d'activité, voire de suppression de prestations (2,4 millions de francs).

Les subventions accordées sont en recul de plus de 1,2 million de francs, qui compensent presque intégralement la diminution des subventions acquises.

En plus de la diminution des charges, des augmentations de tarifs ont été nécessaires mais n'ont pas suffi à permettre d'équilibrer le budget. Le recours à une hausse du coefficient a été inévitable. Afin de garantir la reconstitution, certes lente, de la fortune nette de la Ville, une attribution d'un million de francs à la provision pour débiteurs impôt a été introduite. Cela signifie qu'un point d'impôt sera à l'avenir affecté à la fortune nette et ne servira pas à financer les dépenses courantes. Le coefficient de 64 s'inscrit au niveau de la moyenne cantonale de l'ensemble des communes, qui se situe en 2005 à 64.1. La Ville de Neuchâtel restera attrayante en comparaison des communes de l'agglomération sur le plan de la fiscalité des personnes physiques, puisque plusieurs d'entre elles connaissent déjà un coefficient supérieur à la moyenne cantonale.

Sans être exhaustif, nous citons ci-après les mesures structurelles les plus significatives en termes financiers :

- la réorganisation des Services financiers, de l'Office du personnel, du Service des assurances, de la Chancellerie, du Contrôle des habitants, de la Protection civile et de la Section de l'urbanisme, entraînant une diminution de postes,
- la réorganisation des Services sociaux en une nouvelle Section des affaires sociales qui, outre le Planning familial et le Centre d'Orthophonie, regroupera désormais dans le cadre d'un guichet social unique, le Service social (élargi de quelques postes provenant de l'Office du travail) et l'Agence communale AVS,
- le financement des prestations du Centre d'orthophonie par les communes desservies afin de limiter son déficit aux coûts générés par les habitants de la ville,
- la réorganisation interne des services des Travaux publics, s'agissant de la gestion des stocks et les services techniques,
- l'intégration de la menuiserie des Affaires culturelles à celle des Travaux publics,
- la réorganisation de l'équipe des peintres à la Section de l'urbanisme,
- la réduction de 50% de l'indemnité de présence aux membres du Conseil général et des commissions internes et maintien de la contribution au travail des groupes,

- la réorganisation des services de conciergerie aux Services industriels,
- la diminution de certains entretiens au Cimetière,
- le plan de stationnement 3 (qui fera l'objet d'un rapport séparé) et les équipements de contrôle de vitesse améliorant la sécurité et générant des recettes nouvelles,
- la couverture des charges financières des abris de protection civile par la réserve affectée,
- des économies et l'augmentation du nombre d'élèves par classe dans les écoles enfantines et primaires,
- l'élargissement des activités de la Clinique dentaire à l'orthodontie (activité rentable),
- l'augmentation des tarifs des musées et la diminution des horaires d'ouverture,
- le report de l'introduction de la taxe sur les énergies renouvelables et de la diminution simultanée des tarifs d'électricité,
- l'augmentation des tarifs des cours de natation et des abonnements des piscines du Nid-du-Crô (avec introduction de la gratuité dès le troisième enfant),
- le développement des activités rentables des écoles de sport,
- les mesures liées à la mobilité professionnelle générant des recettes supplémentaires,
- l'abandon de prestations au sein du SHPF (contrôle alimentaire et des champignons).

## 2. Situation économique

Au moment de la rédaction du présent rapport, les indicateurs avancés pour 2006 donnent des signes encourageants de l'évolution de l'économie mondiale que ce soit aux Etats-Unis, au Japon ou dans la zone euro. Les taux d'intérêts à de bas niveaux, les restructurations et l'amélioration des bilans des entreprises réalisées en amont, conduisent à cette embellie conjoncturelle. La hausse du prix du pétrole constitue néanmoins un risque sur l'évolution de la croissance économique même si les niveaux des prix atteints au 3<sup>ème</sup> trimestre 2005 ne sont pas comparables à ceux des précédents chocs pétroliers et ne devraient pas induire un fort renchérissement. Il n'en demeure pas moins que les politiques monétaires menées par les grandes banques centrales ont été différentes durant le premier semestre 2005. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale américaine (FED) avait procédé, en septembre dernier, à la onzième hausse, en l'espace de plus d'une année, de son principal taux directeur pour le porter à 3,75% alors que durant ce même laps de temps, tant la Banque Centrale Européenne (BCE) que la Banque Nationale Suisse (BNS) ont laissé leurs taux directeurs inchangés. Malgré le relèvement des taux pratiqués par la FED, le niveau des taux d'intérêts à court terme demeure historiquement bas tant pour les Etats-Unis que pour la zone euro et la Suisse, de sorte que l'on peut qualifier la politique monétaire pratiquée par ces banques centrales comme expansive.

En Suisse en effet, le produit intérieur brut (PIB) a affiché une timide progression durant les deux premiers trimestres 2005, aidé en cela par la progression des exportations et des importations. Ces dernières ont contribué par voie de conséquence à un redressement de la demande intérieure. Le secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) ne juge pas ces données dignes de modifier favorablement ses prévisions conjoncturelles puisqu'il table sur un taux de croissance réel du PIB de 1,5% pour l'année 2006, taux par ailleurs révisé à la baisse en regard d'une précédente estimation publiée en avril 2005 qui tablait sur une croissance de 1,8%.

Ces perspectives ne sont pas enclines à favoriser une relance significative du marché de l'emploi qui après le recul durant l'année 2005 ne devrait croître que légèrement en 2006. Les économistes du Seco estiment que le taux de chômage de 3,8% en moyenne annuelle pour 2005 et corrigé des variations saisonnières ne devrait redescendre qu'à 3,6% l'année suivante. Il n'y a dans ce contexte pas à attendre un grand soutien dans les dépenses de consommation privée. Cela se reflète dans les dernières enquêtes sur le climat de consommation qui traduisent une confiance mesurée en l'avenir. Les résultats de juillet dernier font état du premier recul de l'indice du climat de consommation depuis janvier 2004. Mais sur une tendance à long terme, l'indice campe pratiquement sur ses valeurs moyennes.

Si l'évolution du cours du pétrole sera un facteur clé de l'évolution de l'inflation, la modeste croissance de l'économie helvétique attendue ces prochains mois sera quant à elle un élément qui tirera vers le bas le renchérissement. Il y a donc fort à parier qu'en 2006, l'inflation, sans tendance claire, évoluera en dent de scie et ne dépassera pas 1% en moyenne annuelle. Pour autant, bien évidemment, que le prix du pétrole ne subisse pas de fortes variations à la hausse. Un tel scénario permettra à la BNS de continuer à mener une politique monétaire expansionniste tout en portant un regard attentif à l'évolution du franc suisse.

Des fluctuations de la devise helvétique dépendra également la marche des affaires des entreprises du canton de Neuchâtel. Bien que l'ensemble des entreprises la juge positive, elle demeure néanmoins peu robuste pour revigorer la création d'emplois.

A fin août, le taux de chômage cantonal a atteint 4,3%, contre 4,5% à fin décembre 2004. En Ville de Neuchâtel, et pour les mêmes périodes, il s'élevait respectivement à 5,0% (878 chômeurs) et à 5,5% (966 chômeurs).

### **3. Désenchevêtrement des tâches**

Le deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes a été adopté par le Grand Conseil lors de sa session des 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2004 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le budget 2005 constituait un budget de transition puisqu'il contenait encore le budget de nos hôpitaux ainsi que les charges et les loyers des bâtiments du degré secondaire 2. Le budget des hôpitaux a influencé toutes les natures de charges et de revenus pour près de 130 millions de francs, alors que les bâtiments du degré secondaire 2 ont influencé les biens services et marchandises (31) et les loyers (42).

Le budget 2006 ne contient plus le budget de l'hôpital Pourtalès puisque la Ville devrait adhérer à l'EHM au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et lui vendre les bâtiments. C'est également à cette date que les bâtiments du degré secondaire 2 devraient être rachetés par l'Etat. Les décisions définitives de votre Autorité s'agissant de la vente des bâtiments ne pouvant intervenir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006, leurs pleines conséquences sur l'endettement n'ont pas encore été intégrées dans le budget.

## 4. Analyse du fonctionnement

### 4.1. Charges de personnel

en milliers de francs	B 2006	B 2005	2004	2003	Ecart B06/B05	
Administration	<b>62'033</b>	64'230	63'476	63'756	<b>-2'197</b>	-3.4%
Affaires sociales	<b>4'661</b>	8'018	7'290	7'186	<b>-3'357</b>	-41.9%
Jeunesse et intégration	<b>24'278</b>	19'048	77'816	78'060	<b>5'230</b>	27.5%
Services industriels	<b>13'458</b>	13'533	14'320	14'124	<b>-75</b>	-0.6%
<b>TOTAL</b>	<b>104'430</b>	104'829	162'902	163'126	<b>-399</b>	-0.4%

Les effectifs de l'Administration communale diminuent de 2 postes pour atteindre 844,5 postes (y compris le personnel administratif et les concierges des écoles primaires et enfantines). Les mesures structurelles prises dans le prolongement du non remplacement automatique des démissionnaires par la plupart des sections génèrent une réduction de plus de 24 postes. Cette diminution d'effectifs est compensée par les conséquences de la reprise de la crèche du Centre Ville, le développement des structures d'accueil parascolaire ainsi que le renforcement de la dotation du Service social intervenus en 2005.

Globalement, la diminution des charges de personnel s'explique par la stabilité globale des effectifs, les mesures salariales négociées (-2%) et par la poursuite du non-remplacement durant six mois du personnel démissionnaire.

### 4.2. Biens, services et marchandises

en milliers de francs	B 2006	B 2005	2004	2003	Ecart B06/B05	
Administration	<b>33'791</b>	34'871	38'052	38'231	<b>-1'080</b>	-3.1%
Jeunesse et intégration	<b>3'463</b>	2'375	10'118	9'821	<b>1'088</b>	45.8%
Services industriels	<b>49'542</b>	49'026	47'525	44'699	<b>516</b>	1.1%
<b>TOTAL</b>	<b>86'796</b>	86'272	95'695	92'751	<b>524</b>	0.6%

Comme mentionné en introduction, d'importants efforts ont été consentis à l'élaboration du présent budget. Cela se reflète au niveau de l'Administration où les montants sont inférieurs de plus d'un million de francs au précédent budget, soit plus de 3%. Les remaniements de la section de l'Instruction publique appelée dorénavant « Jeunesse et intégration » ne permettent pas d'établir des comparaisons pertinentes. Du côté des Services industriels, les dépenses progressent légèrement, en raison principalement de la mise en œuvre d'un programme de renouvellement des compteurs.

### 4.3. Subventions

L'ensemble des subventions s'élève à 31,4 millions de francs, soit une diminution de 3,7% par rapport au précédent budget. De nombreuses subventions dont nous avons la maîtrise seront à nouveau réduites en 2006, voire supprimées pour certaines d'entre elles.

#### 4.3.1. Charges réparties par l'Etat

en milliers de francs	B 2006	B 2005	2004	2003	Ecart B06/B05	
Aide sociale	<b>6'500</b>	5'000	5'351	4'431	<b>1'500</b>	30.0%
Etabl. spécial. AI	-	255	936	849	<b>-255</b>	-100.0%
Part aux mesures d'intég. prof.	<b>1'930</b>	1'544	1'270	498	<b>386</b>	25.0%
Déficit transports	<b>7'014</b>	7'318	6'544	6'410	<b>-304</b>	-4.2%
Versement fds péréquation	<b>4'200</b>	6'200	6'795	8'205	<b>-2'000</b>	-32.3%
<b>TOTAL</b>	<b>19'644</b>	20'317	20'896	20'393	<b>-673</b>	-3.3%

L'augmentation marquée de la part à l'Aide sociale (+1,5 million de francs) découle de l'évaluation des dépenses à ce titre en 2005. Les mesures annoncées par le Conseil d'Etat s'agissant de l'Aide sociale auront des effets sur les budgets communaux en 2007. La diminution de la participation au Fonds de péréquation (- 2 millions de francs) est due au recul des recettes fiscales que nous avons connu en 2004 et aux effets de la bascule d'impôts (+30/-30) liée au désenchevêtrement intervenant en 2005 : ces éléments influencent donc avec retard la péréquation intercommunale.

Sans en connaître la teneur, les mesures d'économies de l'Etat dans le secteur des transports publics expliquent la diminution de la participation au pot commun.

#### 4.3.2. Autres subventions

Dans le cadre de la réorganisation de la Protection civile cantonale, notre service de Protection civile verse une nouvelle subvention de 465'000 francs (15 francs par habitant) et reçoit, en contrepartie, un montant de 785'100 francs du Canton pour ces nouvelles prestations régionales.

Les subventions versées en matière culturelle totalisent 1'432'100 francs, soit une réduction de 9% par rapport au budget 2005. Certaines subventions sont maintenues, d'autres réduites voire supprimées pour quelques une d'entre elles.

La subvention pour l'action de promotion Onde verte diminue de 75'000 francs et s'élève à 175'000 francs. Cette réduction se fonde sur le postulat que la demande diminuera en raison du fait que les bons y relatifs seront dorénavant quérables auprès du Contrôle des habitants. Une analyse de cette mesure de promotion sera en outre effectuée en 2006.

#### 4.4. Recettes fiscales

en milliers de francs	B 2006	B 2005	2004	2003	Ecart B06/B05	
Impôt sur le revenu	<b>68'000</b>	67'100	89'783	86'009	<b>900</b>	1.3%
Impôt sur la fortune	<b>6'200</b>	6'700	8'493	7'539	<b>-500</b>	-7.5%
Impôt sur le bénéfice	<b>32'000</b>	32'000	29'989	25'657	-	0.0%
Impôt sur le capital	<b>11'800</b>	11'500	11'451	11'153	<b>300</b>	2.6%
Rectificatifs et amendes	<b>3'170</b>	3'100	2'938	4'364	<b>70</b>	2.3%
Pertes et abandons	<b>-1'600</b>	-1'680	-2'643	-1'881	<b>80</b>	-4.8%
Impôt fédéral direct	-	-	-	-	-	-
Taxe sur les chiens	<b>127</b>	132	126	95	<b>-5</b>	-3.8%
Taxe sur les spectacles	<b>963</b>	705	902	1'656	<b>258</b>	36.6%
<b>TOTAL</b>	<b>120'660</b>	119'557	141'039	134'592	<b>1'103</b>	0.9%

#### Personnes physiques

Sur l'ensemble des communes du canton, les revenus imposables ont tendance à stagner et malgré la progression à froid, le produit de l'impôt sur le revenu ne progresse pas sous l'effet de la bascule d'impôt de 30 points. L'accroissement des habitants de la ville, estimée à près de 300 personnes pour l'année 2005, explique l'augmentation de l'impôt sur le revenu.

Dans le cadre des efforts d'assainissement présentés en introduction du rapport et afin d'assurer l'équilibre budgétaire, nous proposons une augmentation du coefficient fiscal de deux points (+ 2 millions de francs) dont un est affecté à la reconstitution de la fortune nette. Cette proposition inscrira le coefficient fiscal de la ville au niveau de la moyenne cantonale et sera favorable dans le cadre de la péréquation intercommunale. Nous relevons qu'il restera inférieur au coefficient en vigueur en 2001, qui se situait alors à 95 points (respectivement 64 points en tenant compte de la réforme de la fiscalité liée au désenchevêtrement).

Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont par conséquent calculés avec un coefficient de 64 points.

#### Personnes morales

L'impôt sur le bénéfice au budget 2006 est équivalent à celui du budget 2005 car ce dernier avait été évalué en tenant d'une reprise plus vigoureuse de l'économie qui ne s'est pas confirmée. En revanche, la tendance positive de l'évolution du produit de l'impôt sur le capital, observée en 2004 déjà, est confirmée par les estimations récentes.

## **4.5. Taxes, émoluments et tarifs**

### **Taxe d'enlèvement des déchets solides**

Le produit de la taxe d'enlèvement des déchets solides ne couvrant pas les charges dans ce domaine depuis plusieurs années, l'augmentation ne peut plus être différée afin de respecter la législation cantonale en la matière. Le Conseil communal a donc décidé de procéder à l'augmentation de cette taxe, tant pour les ménages que pour les entreprises à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Ainsi, la taxe de base des ménages sera de 125 francs (auparavant 104 francs) et celle des entreprises sera augmentée à 450 francs la tonne (auparavant 335 francs).

### **Taxe d'épuration**

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 21 septembre 2005, a pris un arrêté permettant le financement des eaux claires soit par l'impôt, soit par la taxe d'épuration. Le système de financement exercé jusqu'à présent, a en effet l'inconvénient de ne pas pouvoir récupérer la TVA sur l'investissement et crée une pression significative sur la fiscalité.

L'assouplissement accepté par le Conseil d'Etat permet aux communes de choisir le financement le plus approprié tout en précisant que le financement de l'évacuation des eaux claires par la taxe d'épuration est plus conforme au droit fédéral que le financement par l'impôt. Le Conseil communal propose de financer l'eau claire par le biais de la taxe d'épuration. Concrètement, la taxe d'épuration sera légèrement adaptée permettant de couvrir les charges liées à l'eau claire ( de Fr. 1,40 à Fr. 1,50).

### **Autres taxes**

Diverses taxes, notamment liées à la Police, aux Sports (tarif des piscines) et à la Culture (tarifs d'entrée des musées) sont adaptées dans les limites fixées par la réglementation cantonale et communale en la matière.

Afin de réduire le coût de traitement et le volume des débiteurs et des intérêts passifs, les frais de rappels seront facturés au premier et unique rappel (auparavant à partir du 2<sup>ème</sup> rappel) et s'ajoutent à l'intérêt moratoire dû dès l'échéance des factures impayées.

Compte tenu des frais découlant de la gestion des objets trouvés, le Conseil communal propose l'introduction d'une taxe à cet effet.

Le tarif d'électricité demeurera inchangé. Le prix de l'eau subira une légère augmentation en raison de l'application de la législation cantonale s'agissant de l'exigence de l'équilibre financier de cette prestation.

Enfin, la redevance pour l'utilisation de chambre mortuaire au cimetière sera étendue aux défunts qui étaient domiciliés sur le territoire communal, avec un tarif toutefois plus avantageux, à l'instar de la pratique des autres communes.

## 5. Budget des investissements

Ce budget des investissements 2006 constitue la première année de la planification quadriennale des investissements 2006 – 2009.

Le total des dépenses nettes prévues au budget 2006 se monte à 37'978'400 francs dont 16'079'400 francs totalement financées par des taxes (épuration, déchets) ou les tarifs des Services industriels.

Conformément aux directives du Service des communes, seuls les investissements du patrimoine administratif figurent au budget. Le tableau suivant présente la répartition entre les investissements des patrimoines administratif et financier.

Patrimoine	TOTAL	Administratif	Financier
Investissements bruts	<b>43'983'400</b>	41'558'400	2'425'000
Recettes	<b>-6'005'000</b>	-4'585'000	-1'420'000
<b>Investissements nets</b>	<b>37'978'400</b>	36'973'400	1'005'000
Investissements financés par des taxes ou des tarifs	<b>16'079'400</b>	16'079'400	-
<b>Solde financé par l'impôt</b>	<b>21'899'000</b>	<b>20'894'000</b>	<b>1'005'000</b>

Le budget des dépenses d'investissements bruts se monte à 43'983'400 francs et comprend la poursuite d'importants projets déjà votés.

Les principaux investissements prévus pour 2006 et dont les crédits ont déjà été votés concernent :

- le remplacement et l'acquisition de divers véhicules et machines des Travaux publics (900'000 francs),
- la rénovation des verrières du MAH (580'000 francs),
- la rénovation des Bains des dames à l'Evole (400'000 francs),
- l'aménagement du secteur Quai Louis Perrier / Bains des dames (594'000 francs),
- l'installation de radars et contrôle automatique des feux (795'000 francs),
- des dépenses dans le domaine de l'eau aux Services industriels (750'000 francs),
- des projets de production d'électricité (1'846'400 francs),
- le terrain de football de Pierre-à-Bot (3'380'000 francs).

Les principales dépenses d'investissement en 2006 qui feront l'objet de nouvelles demandes de crédit sont les suivantes :

- le renouvellement et l'entretien du domaine public (2'000'000 francs),
- l'aménagement de point de collecte des déchets enterrés (1'600'000 francs),
- la mise en œuvre de la première étape du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE, 2'800'000 francs),
- la première phase de réalisation de l'aménagement des rives (500'000 francs),
- l'entretien lourd des bâtiments du patrimoine administratif (300'000 francs) et financier (825'000 francs),
- l'inventaire, l'évaluation et l'informatisation des bâtiments (300'000 francs),
- la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement (3'800'000 francs),
- l'acquisition d'équipements spécifiques au SIS pour la caserne de 'La Maladière' (3'000'000 francs),
- la 2<sup>ème</sup> étape de la rénovation du collège des Terreaux (800'000 francs),
- l'acquisition du bassin de Monruz (3'200'000 francs)
- les plans stratégiques des Services industriels pour les domaines de l'eau (2'760'000 francs), du gaz (1'300'000 francs) et de l'électricité (3'445'000 francs).

Le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le plan stratégique 2005 – 2009 des Services industriels du 27 avril 2005 a été présenté le 30 mai 2005 au Conseil général. Afin de permettre au Conseil général d'avoir une vision globale des engagements à venir, la demande de crédit qui a été adoptée portait uniquement sur les investissements de l'année 2005. Afin de pouvoir entreprendre les travaux 2006 – 2009 présentés dans le plan stratégique, un arrêté est soumis au Conseil général d'un montant de 33'685'000 francs dont à déduire 650'000 francs de participations. Ce montant est inférieur de 1'915'000 francs au plan financier présenté dans le rapport afin de restreindre le niveau global des investissements. Les principaux objets reportés sont dans le domaine de la distribution de l'eau, de la distribution du gaz naturel et des réseaux moyenne et basse tensions.

### Autofinancement

	B 2006	B 2005	2004
Total investissements nets	<b>36'973'400</b>	64'723'000	56'594'669
Autofinancement	<b>-21'643'900</b>	-25'165'900	-19'244'574
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>15'329'500</b>	39'557'100	37'350'095

La capacité d'autofinancement permet de financer 59% des investissements nets du patrimoine administratif.

### Evolution de la dette à long terme et de la charge d'intérêts

	B 2006	B 2005	2004	2003	2002
Dette à court terme (en milliers de francs)	<b>65'000</b>	65'000	55'000	40'005	21'589
Dette à long terme (en milliers de francs)	<b>629'000</b>	638'000	629'000	609'000	589'000
Intérêts passifs (en milliers de francs)	<b>24'689</b>	24'984	24'628	24'282	24'578
Charge nette d'intérêt (en milliers de francs)	<b>16'694</b>	18'077	18'591	16'219	19'544
Charge nette d'intérêt en Fr. / habitant	<b>522</b>	568	583	514	619
Charge nette d'intérêt / produit des impôts	<b>14.3%</b>	15.4%	13.3%	12.1%	12.3%
Charge nette d'intérêt / recettes courantes	<b>8.6%</b>	6.2%	5.1%	5.1%	5.0%

Tenant compte du rachat par l'Etat des bâtiments du degré secondaire 2, la dette à long terme sera inférieure au montant inscrit au budget précédent. Corollaire de cette évolution, la charge nette d'intérêt recule de près de 8%.

## 6. Fonds destinés aux expositions temporaires des Musées

Après deux bases budgétaires quadriennales (1998 – 2001 et 2002 – 2005) pour les expositions temporaires des trois Musées, fort de la souplesse et de l'adéquation offerte par ce type de financement, le Conseil communal propose de reconduire cette pratique pour les années 2006 – 2009. La création de fonds apportera une meilleure transparence sur l'utilisation des moyens affectés à chaque Musée.

Par rapport à la précédente période, les moyens annuels affectés au Musée d'art et d'histoire ont été réduits de 28'000 francs alors que ceux affectés au Musée d'histoire naturelle ont été augmenté de 20'000 francs, ils se présentent comme suit :

	Enveloppe	Montant annuel
Musée d'art et d'histoire	988'000.-	247'000.-
Musée d'histoire naturelle	800'000.-	200'000.-
Musée d'ethnographie	860'000.-	215'000.-

## BUDGET DU COMPTE ADMINISTRATIF

		Budget 2006	
Comptes 2004	Budget 2005	Charges	Revenus
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
533'534'146.21	443'268'100	Total des charges	<b>310'777'900</b>
523'272'338.79	437'870'900	Total des revenus	<b>310'915'500</b>
		Excédent de revenus	<b>137'600</b>
10'261'807.42	5'397'200	Excédent de charges	
<b>INVESTISSEMENTS</b>			
60'701'355.37	67'926'000	Total des dépenses	<b>41'558'400</b>
4'106'685.51	3'203'000	Total des recettes	<b>4'585'000</b>
56'594'669.86	64'723'000	Investissements nets	<b>36'973'400</b>
<b>FINANCEMENT</b>			
56'594'669.86	64'723'000	Investissements nets	<b>36'973'400</b>
-30'113'826.39	-29'686'100	Amortissements	<b>21'162'000</b>
607'444.31	547'000	Excédent des prélèvements aux financements spéciaux	
		Excédent des attributions aux financements spéciaux	<b>344'300</b>
10'261'807.42	5'397'200	Excédent de charges du compte de fonctionnement	
		Excédent de revenus du compte de fonctionnement	<b>137'600</b>
37'350'095.20	40'981'100	Insuffisance de financement	<b>15'329'500</b>

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT

D'un budget à l'autre, les charges diminuent de 29,8% et les revenus de 29,9%. Cette importante modification résulte principalement du transfert dans une nouvelle structure des hôpitaux qui, pour mémoire, figuraient au précédent budget pour près de 130 millions de francs. L'excédent de revenus du compte de fonctionnement prévu au budget de l'exercice 2006 s'élève à 137'600 francs compte tenu de la mise en réserve de l'équivalent d'un point d'impôt.

Cet excédent de revenus a pu être atteint grâce à de nombreuses mesures d'économies tant conjoncturelles que structurelles, à l'augmentation de certains tarifs et à une légère augmentation du coefficient fiscal des personnes physiques. Rappelons que l'épuisement probable de la fortune nette de la Ville à la fin de l'exercice 2005 impose l'équilibre budgétaire dès 2006.

Les budgets 2005 et 2006 sont fortement influencés par le désenchevêtrement des tâches et à la création de l'EHM; Pour 2006, il a été tenu compte de la vente des bâtiments du secondaire 2 (CPLN et LJP) influençant le volume de l'endettement, les charges d'intérêts et les loyers facturés.

S'agissant de l'EHM, le budget de l'hôpital Pourtalès ne figure plus dans le budget de la Ville, influençant par conséquent tous les groupes de charges et recettes. Les décisions concernant la vente des bâtiments hospitaliers n'étant pas encore intervenues, il n'a pas été tenu compte du produit de la vente et de la diminution de l'ordre de 200 millions de francs de l'endettement qui en découlera. Néanmoins, les charges financières liées aux investissements y relatifs sont couvertes par leur facturation au chapitre revenus des biens.

La date de transfert des propriétés n'étant pas connue, les variations significatives, sans influence sur le résultat du budget devraient encore se produire.

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements comprend les dépenses destinées à l'entretien et à l'amélioration de l'infrastructure publique. Il ne prend ainsi en compte que les investissements du patrimoine administratif dont la synthèse pour le budget 2006 se présente comme suit :

	Fr.
Investissements bruts	41'558'400.-
Recettes	4'585'000.-
<b>Total des investissements nets</b>	<b>36'973'400.-</b>

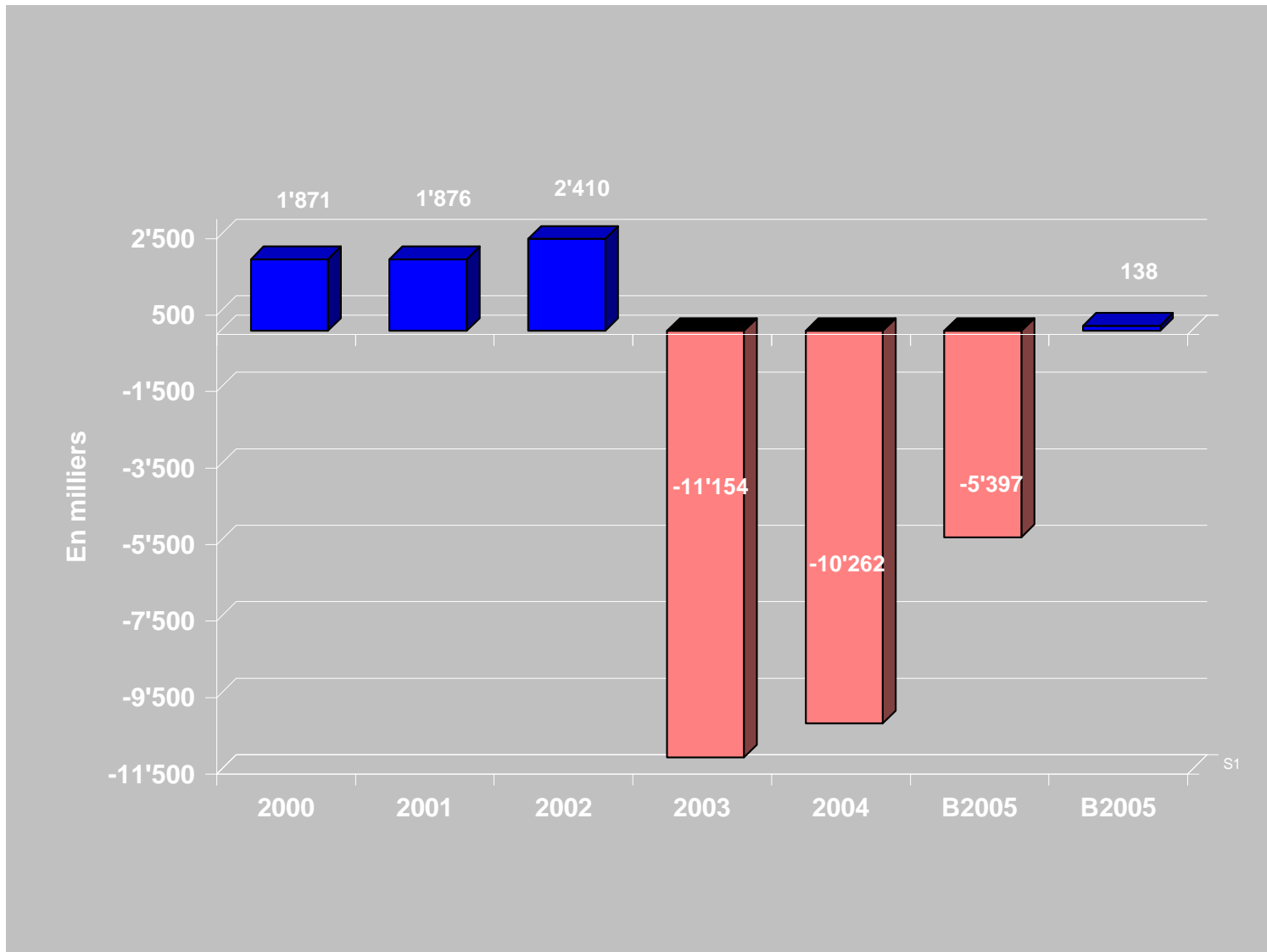
43% des investissements nets du patrimoine administratif, soit 16'079'400 francs, sont totalement financées par des taxes (épuration, déchets) ou les tarifs des Services Industriels.

## FINANCEMENT

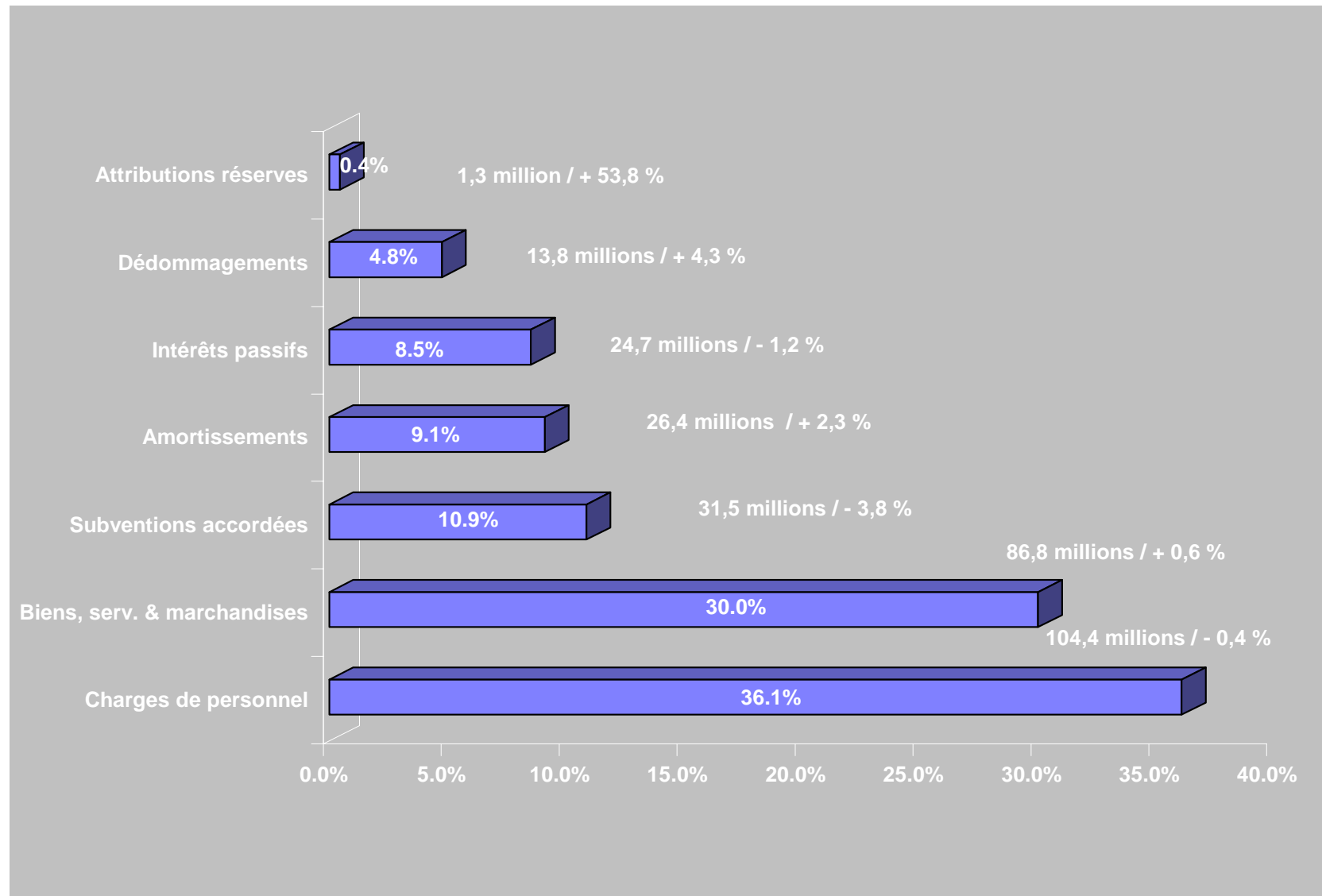
Sous cette rubrique, nous déterminons la part de l'investissement net qui n'est pas couverte par l'autofinancement et qui doit être financée par l'emprunt.

Notre capacité d'autofinancement s'élève à 21,6 millions de francs (budget 2005 : 25,1), constituée par les amortissements augmentés de l'excédent des attributions aux réserves et le report du résultat de fonctionnement, ce qui laisse apparaître une insuffisance de financement de 15,3 millions de francs pour le budget.

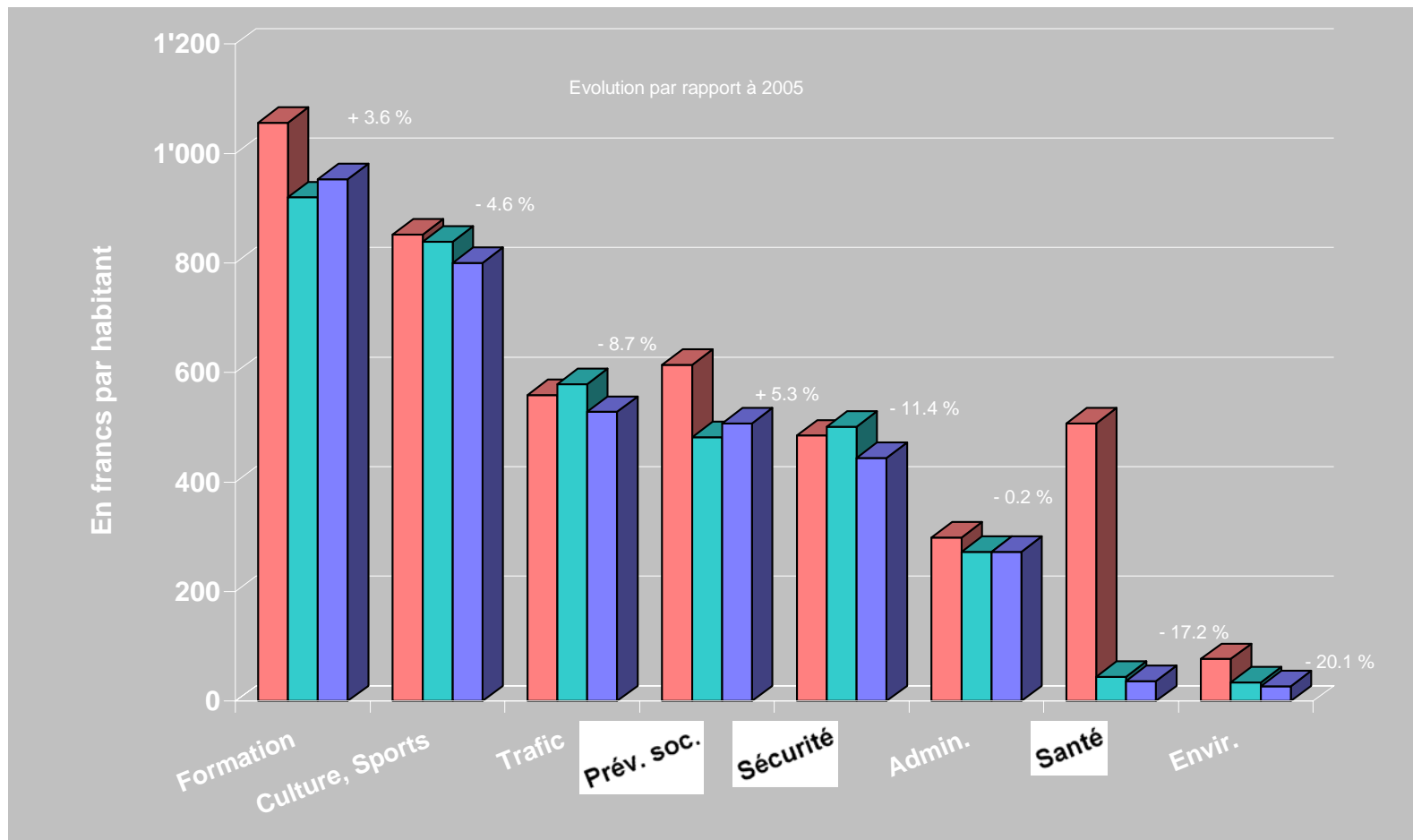
**RESULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT**



## CHARGES PAR NATURE

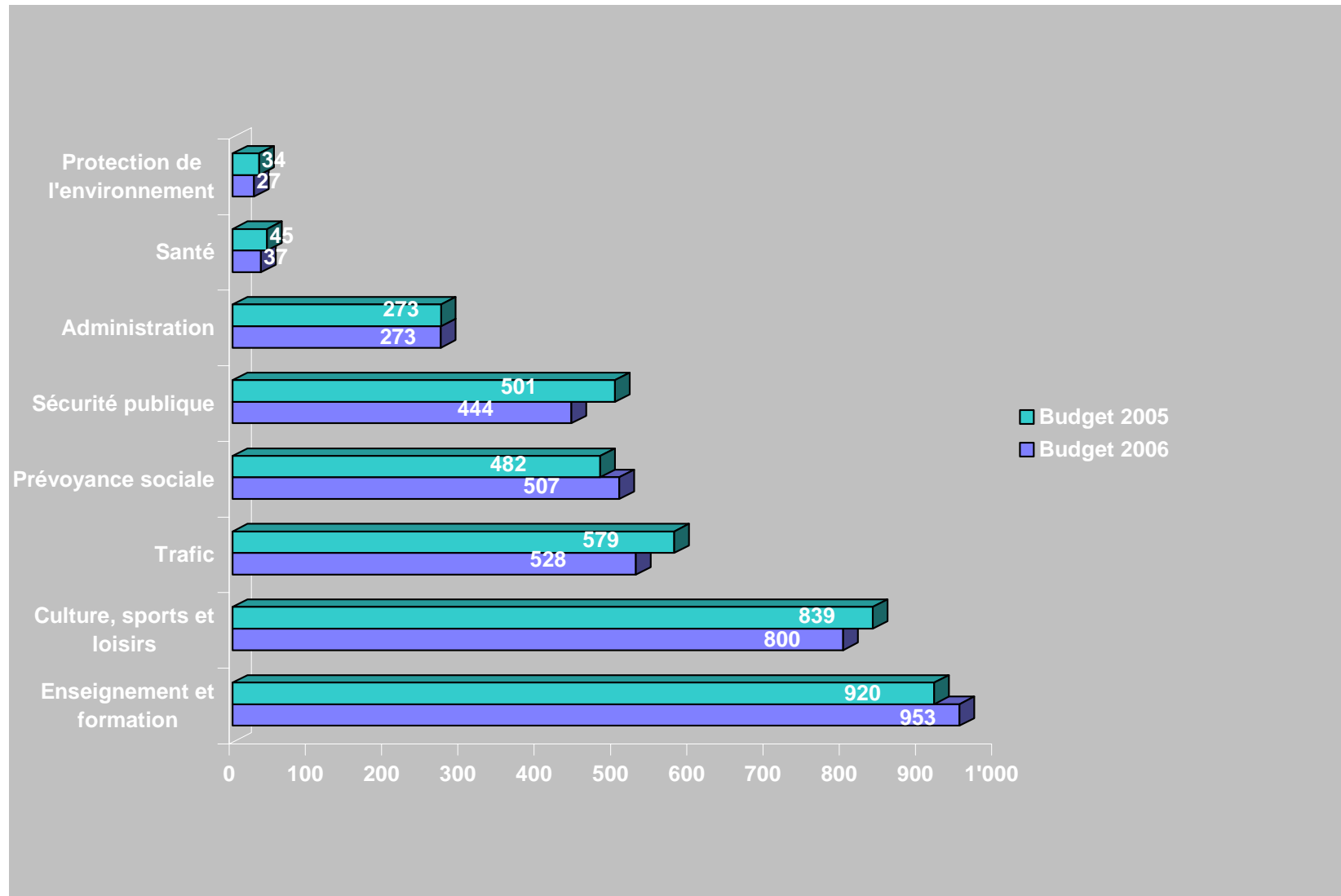


### DEPENSES NETTES PAR HABITANT DE 2004 A 2006

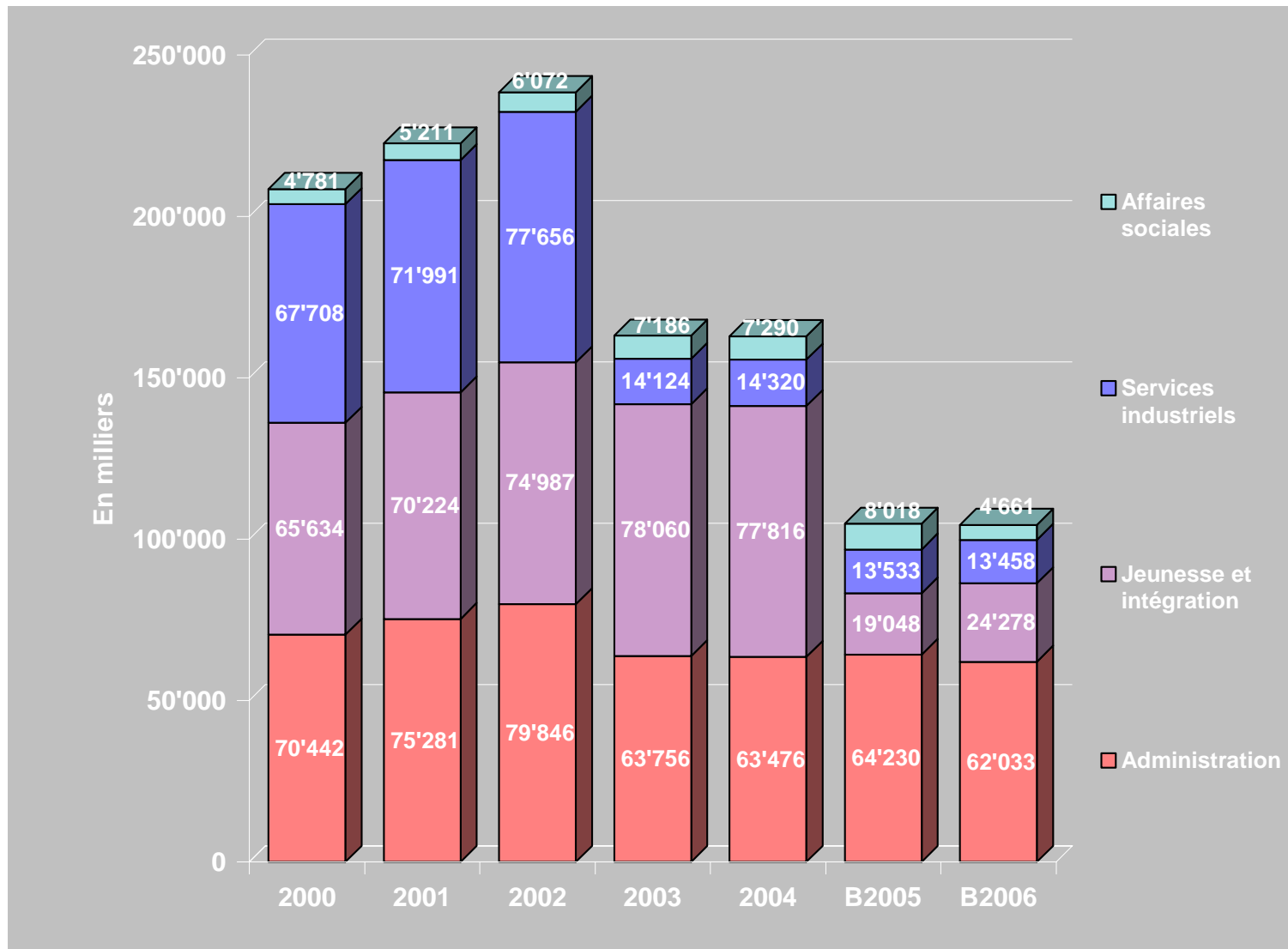


<b>2004</b>	1'056	852	559	614	485	299	507	77
<b>B2005</b>	920	839	579	482	501	273	45	34
<b>B2006</b>	953	800	528	507	444	273	37	27

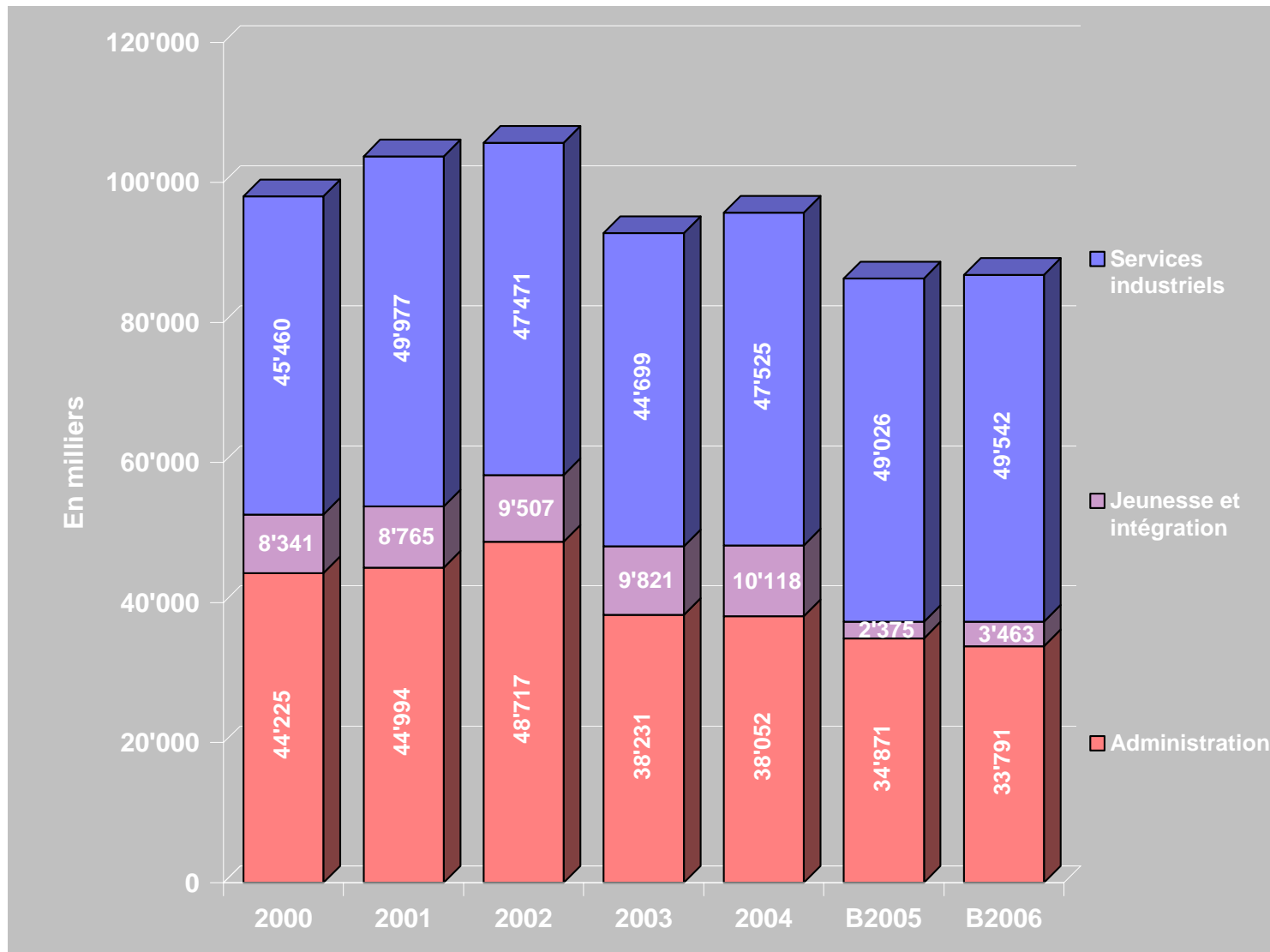
### NATURE DES DEPENSES PAR HABITANT



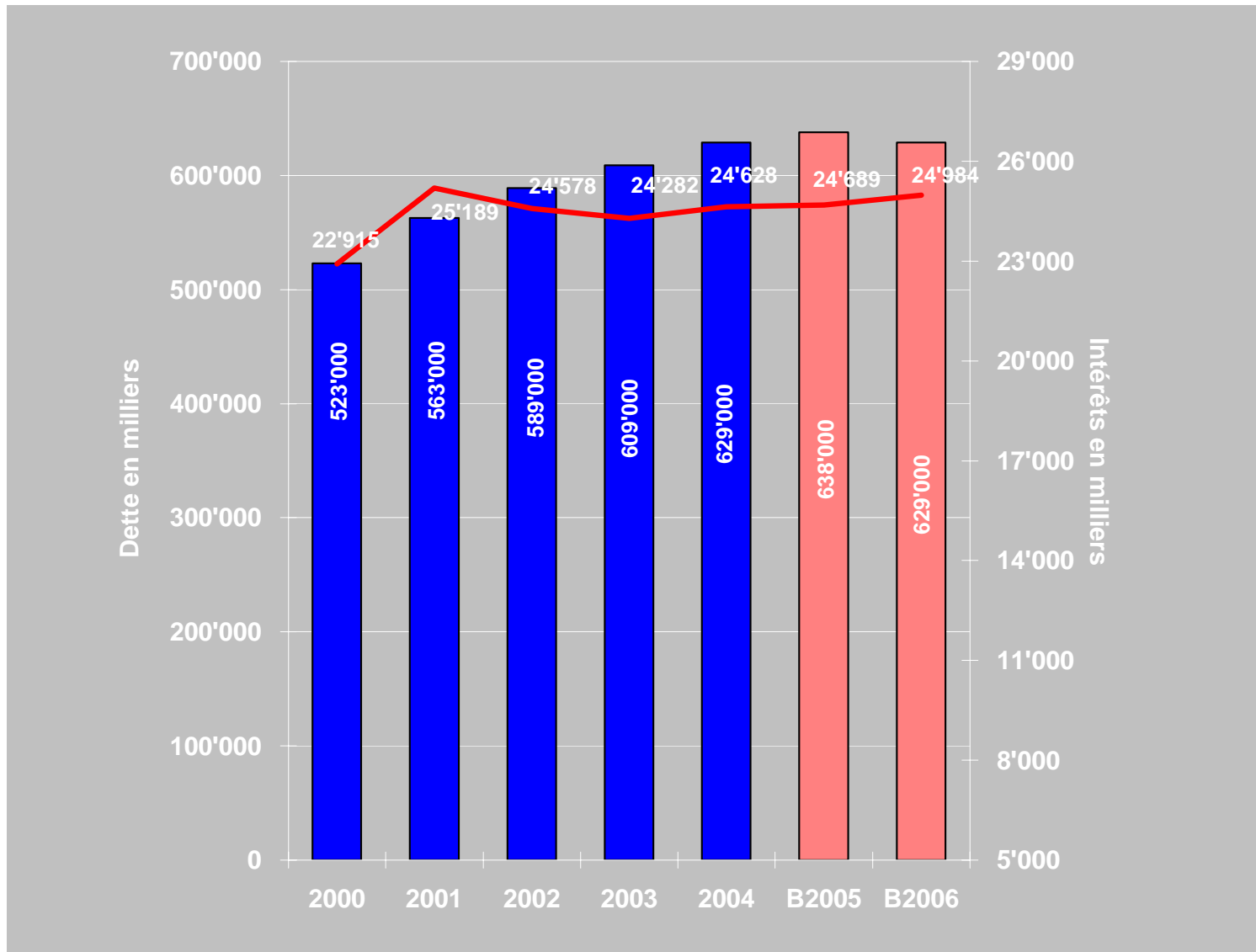
### CHARGES DE PERSONNEL



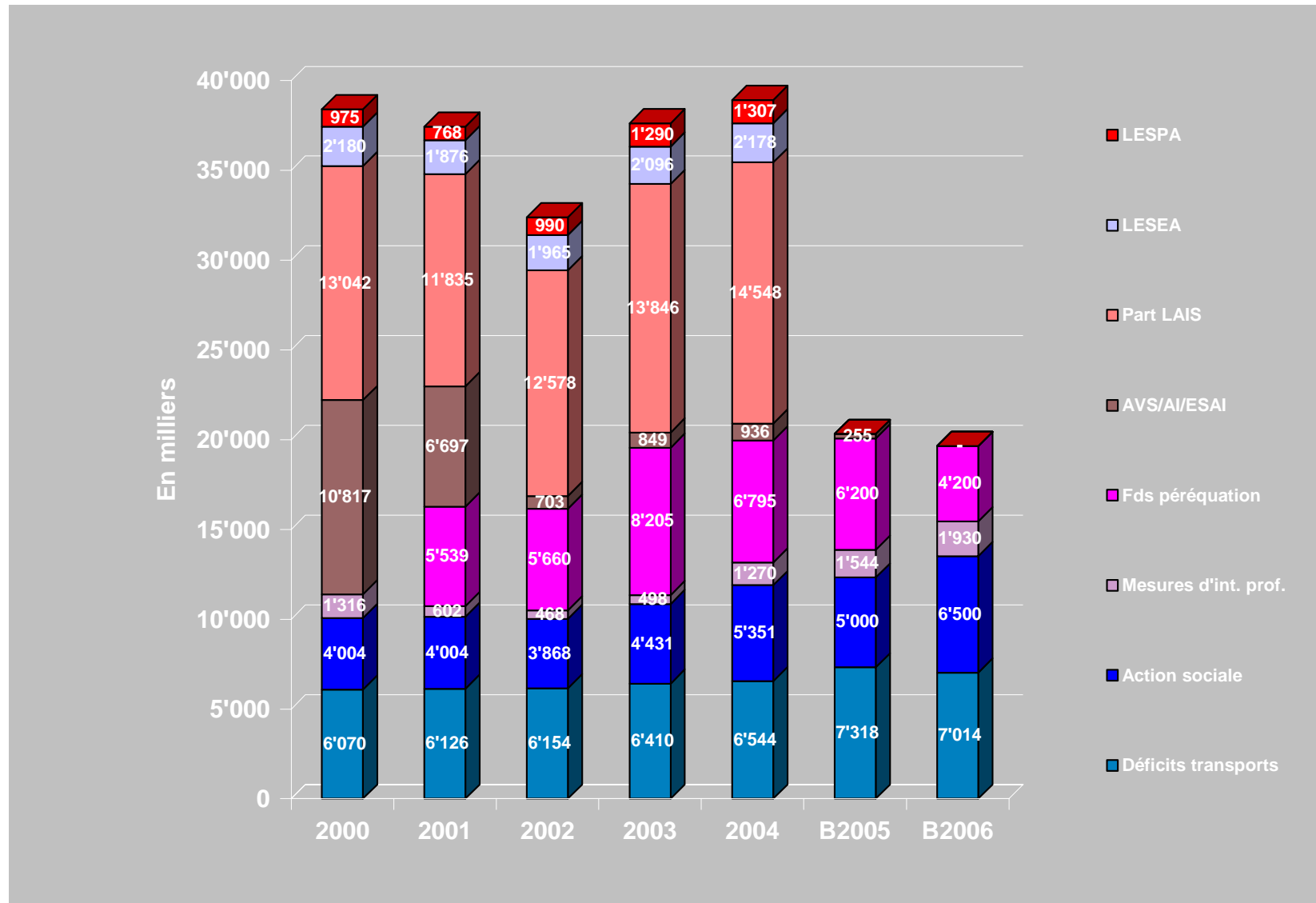
**BIENS, SERVICES & MARCHANDISES**



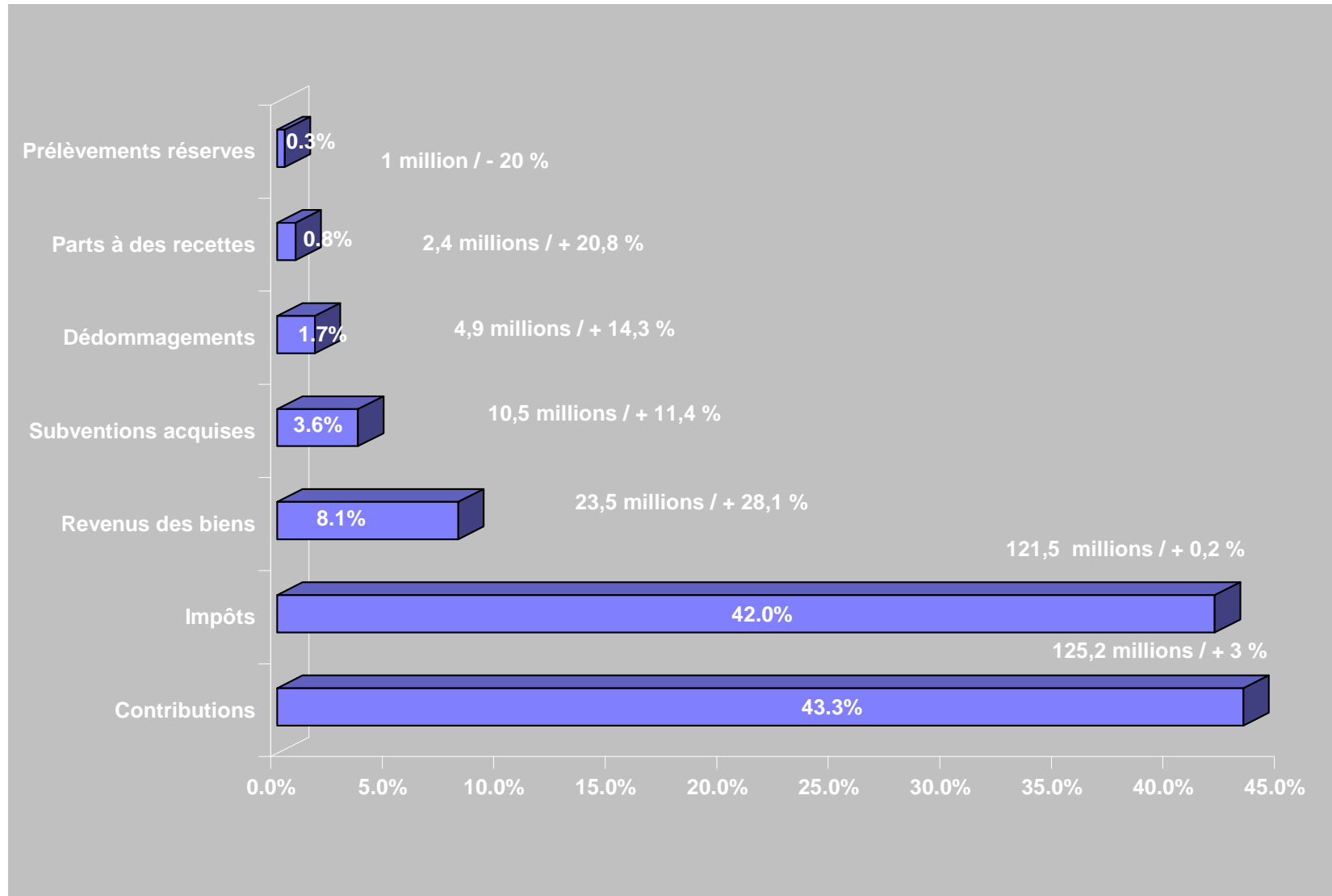
### DETTE A LONG TERME ET INTERETS PASSIFS



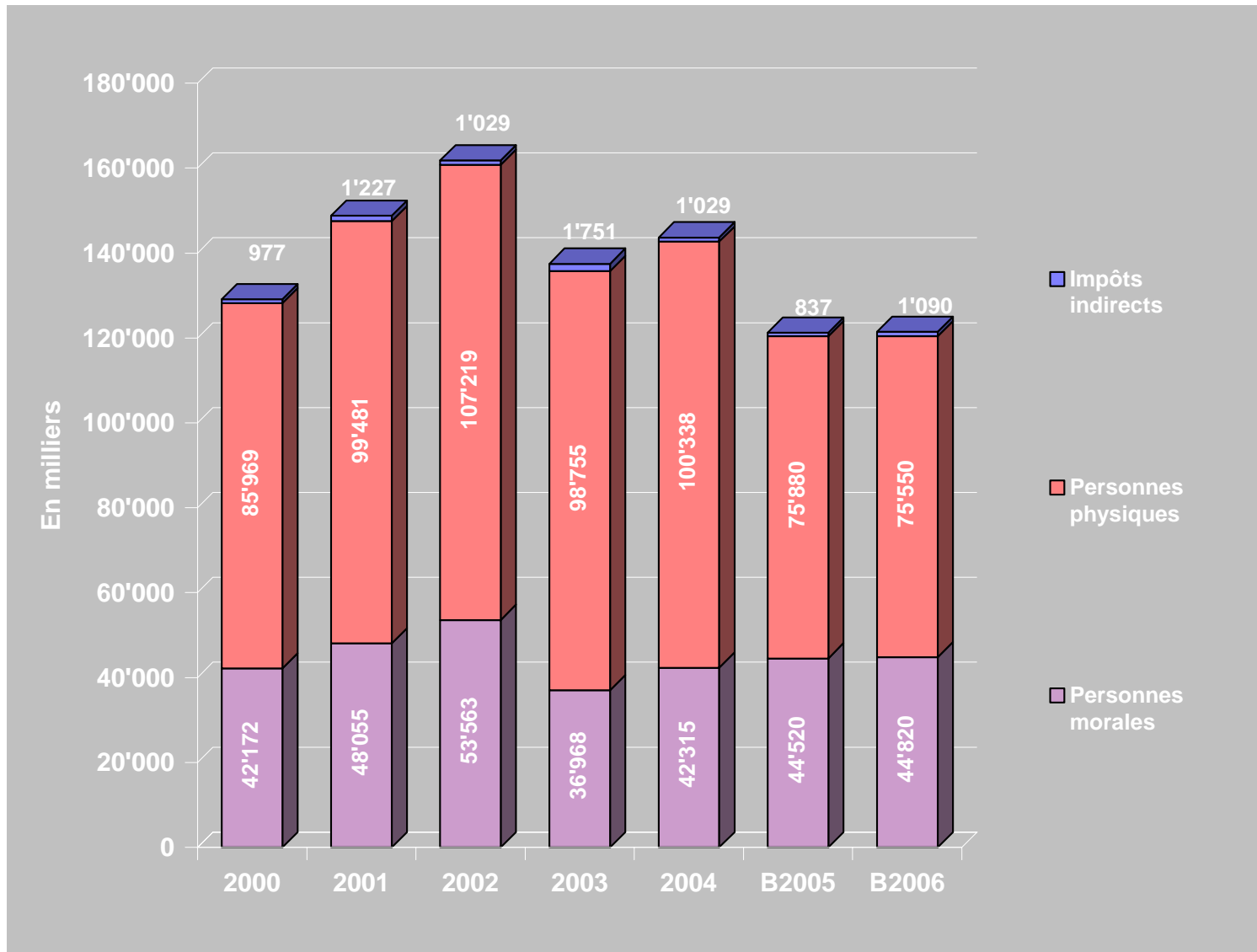
### CHARGES REPARTIES PAR L'ETAT



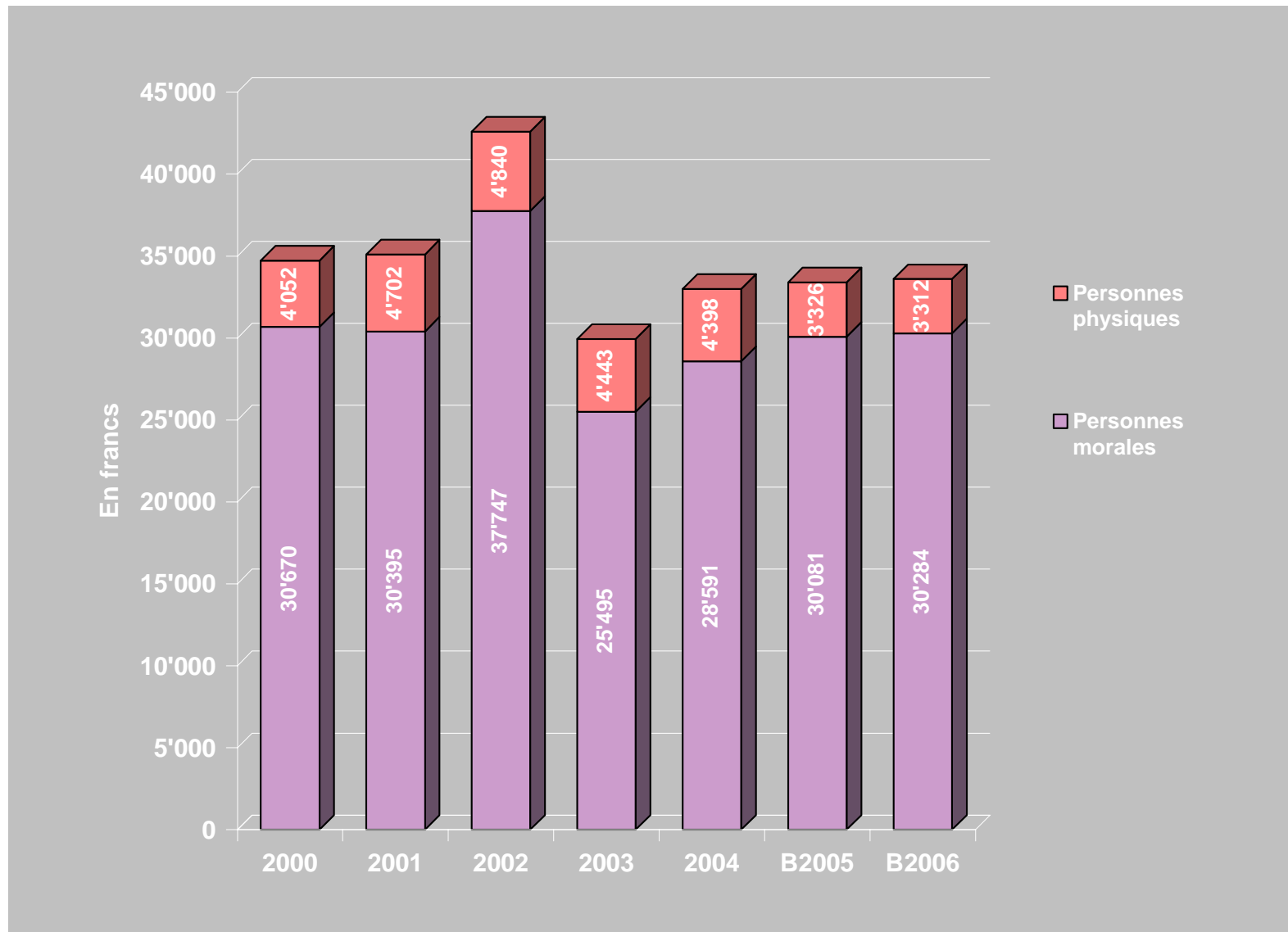
**PRODUITS PAR NATURE**



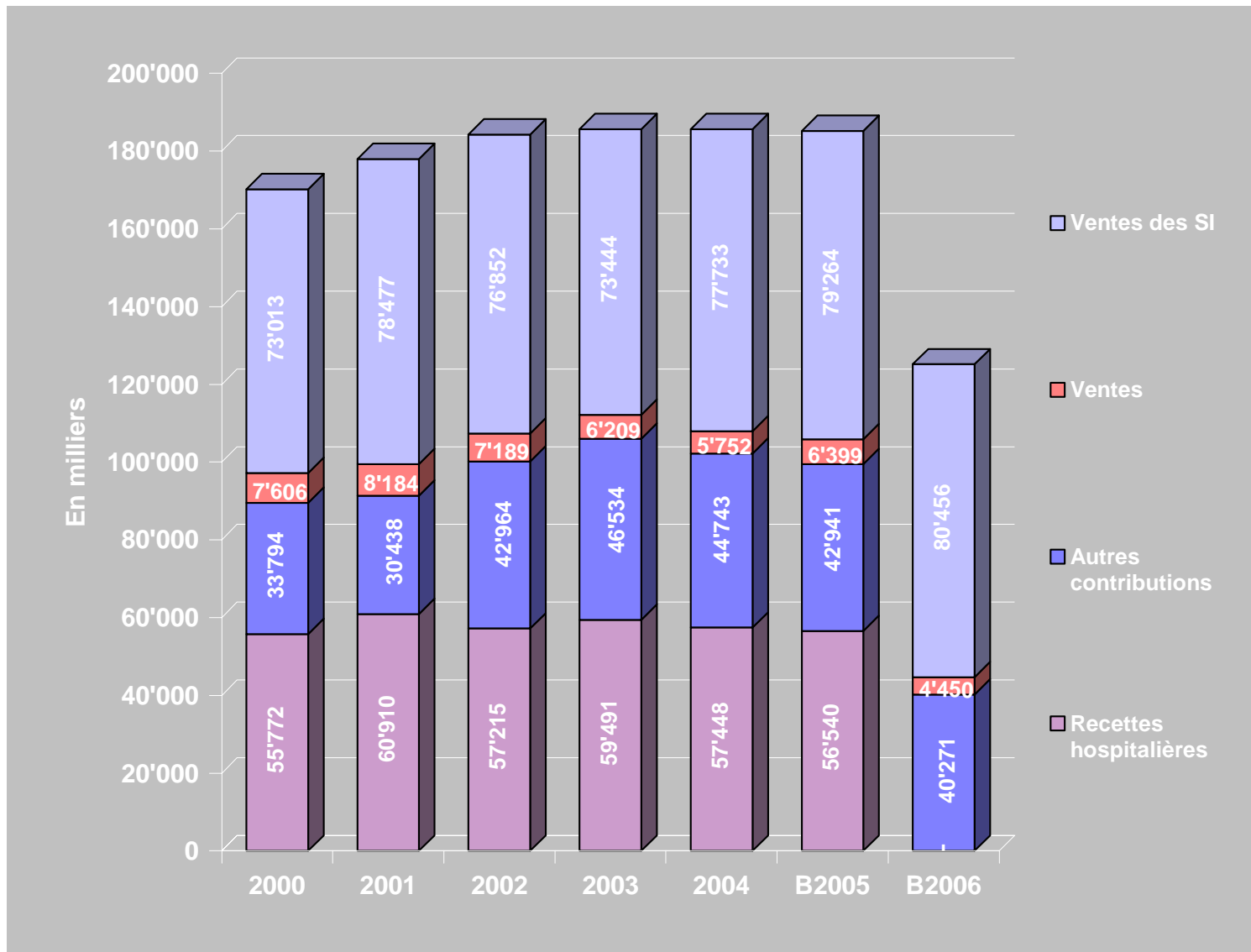
### IMPOTS



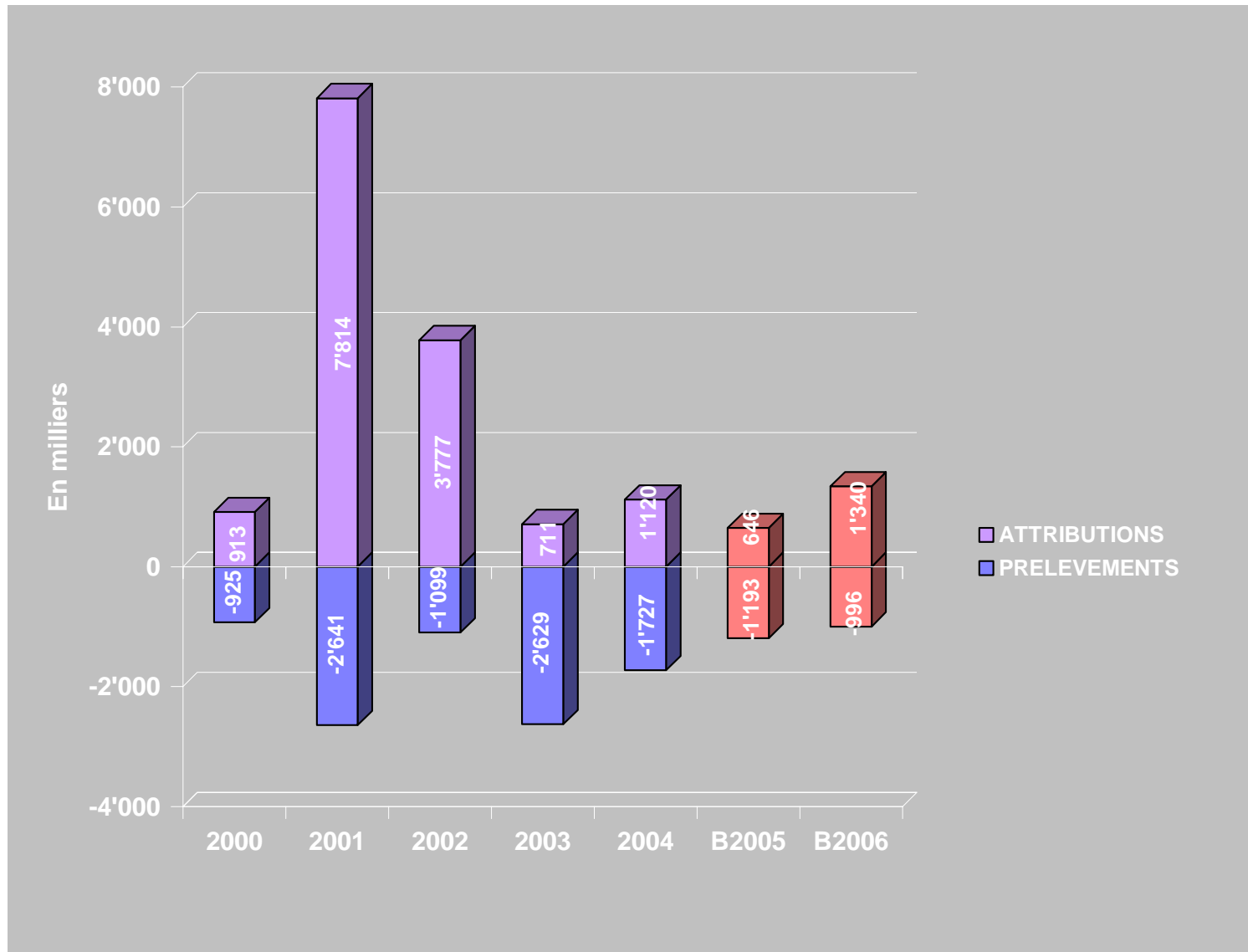
### IMPOTS PAR CONTRIBUABLE



### VENTES, PRESTATIONS ET LIVRAISONS



**PRELEVEMENTS ET ATTRIBUTIONS AUX RESERVES**



### II INVESTISSEMENTS BRUTS (sans les Hôpitaux)

